

# REGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ÉTÉ

Compétition les 11 et 12 mai 2019 à l'USL Saint Domineuc.

## REGLEMENT TECHNIQUE :

Voir Programme fédéral chapitre 22.

## CONDITIONS À RESPECTER :

Les équipes engagées en régional/départemental doivent s'engager dans la même catégorie en championnat national. Ce sont les régions et départements qui sont chargées de faire respecter ces critères. Les régions et/ou départements doivent alerter la CNGF si la pertinence de l'engagement des associations ne correspond pas à ce qui est présenté en département ou en région. La CNGF est seule habilitée à décider de l'inscription de l'association.

## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES :

Les Ensembles ne sont plus pris en compte pour les classements, cependant les équipes qui le souhaitent pourront être jugées sur cet exercice (classement spécial). Il faudra dans ce cas le préciser lors des engagements afin de prévoir les juges, la place et le temps pour ces exercices.

En cas de blessure pendant la compétition il ne sera pas possible de faire entrer une gymnaste supplémentaire, si le nombre de gymnastes est inférieur au nombre minimum l'équipe ne pourra être classée.

## CATÉGORIES

### Aînées

Catégorie	Nombre de gym	Maximum autorisés par degré par agrès				
		6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>
Fédéral	8 à 12	12	6	2		
Fédéral 1	8 à 12	5	7	3		
Fédéral 2	8 à 12	2	6	4	2	
Fédéral 3	8 à 12		5	6	3	
Catégorie 3	4 à 7	7	7	7	7	7
Catégorie 4	4 à 7		1	7	7	7

Les catégories 3 et 4 sont des adaptations départementales et seront remplacées en régional par la catégorie Fédéral 4 (cf règlement régional).

**Une seule équipe catégorie 3 autorisée par association.** Avec 2 équipes catégories 3, il est possible de rentrer dans les tableaux des catégories fédérales.

## Jeuneses

Catégorie	Nombre de gym	Maximum autorisé par degré par agrès			
		5 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	2 <sup>eme</sup>
Fédéral	8 à 12	12	6		
Fédéral 1	8 à 12	5	9	2	
Fédéral 2	8 à 12	2	8	4	
Fédéral 3	8 à 12		5	8	
		Maximum autorisé tout agrès confondu			
Fédéral 4	8 à 12		15	48	48

Il est possible de constituer une équipe composée d'éléments de Clubs différents du même CD, et à condition qu'aucun de ces Clubs ne présente déjà une équipe ". Une seule équipe de cette forme par CD pourra être autorisée, si la demande en est faite, par écrit, au moins 8 jours avant la compétition. L'équipe ainsi constituée doit choisir de se présenter sous un seul modèle de justaucorps, et sera soumis au même régime que toutes les autres équipes pour les échauffements.

### **ORGANISATION :**

Une musique libre est autorisée au sol 6° Aînée ou Jeunesse, et le praticable est utilisable dans sa totalité.

Chaque gymnaste se présentera au concours avec une fiche individuelle par agrès. Il sera demandé aux monitrices de préparer et de découper les morceaux pour les donner à chaque agrès concerné, d'où l'importance du nom sur chaque partie. Un modèle de petit papier vous est proposé sur le mini site de la fédération cd35.

Couleur des fiches à chaque agrès :

SOL	SAUT	BARRES	POUTRE
-----	------	--------	--------

Les juges garderont les petits papiers qui iront au secrétariat. Vous pourrez les récupérer après le concours.

L'entraîneur peut demander un récapitulatif des notes de son équipe aux juges en lui donnant le modèle proposé sur le minisite de la fédération cd35.

### **JUGES :**

Les clubs participants devront présenter 2 à 5 juges pour toute la journée avec changement possible entre les catégories. Le quota sera calculé en fonction du nombre initial d'équipe engagée.

Les associations s'engagent à fournir le nombre de juge demandé, même en cas de désistement d'une équipe. Les juges pourront être pour 50% des juges débutants, et devront être pour 50% des juges confirmés (au moins 4 compétitions jugées ou 12). Ils devront porter la tenue précisée dans le programme fédéral.

En cas de désistement d'une association entière dans la semaine avant le championnat, l'association devra fournir 50% des juges demandés, dans les 2 jours avant, elle devra fournir tous les juges demandés. Cette disposition est valable pour le championnat régional.

## **ENGAGEMENTS :**

**Les Engagements sont à envoyer pour le 21 AVRIL 2019 par mail à : [cdgf.35.fscf@gmail.com](mailto:cdgf.35.fscf@gmail.com)**

***Cette année, il n'y aura aucune dérogation, tout engagement n'étant pas parvenu dans les délais ne sera pas pris en compte.***

La licence timbrée et validée par le CD (Comité Départemental) est obligatoire. La licence doit être une licence Activité de Compétition (AC).

Les rotations avec les horaires de convocation vous seront communiquées, via le minisite de la fédération CD35, plus tard, en fonction de vos réponses.

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

## **RESULTATS ET QUALIFICATIONS :**

L'entraîneur pourra effectuer un contrôle des points de ses équipes au secrétariat avant le palmarès. Après le palmarès aucune réclamation ne sera acceptée.

Les résultats seront disponibles sur le minisite de la fédération CD35 :

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

Cette compétition n'a pas de finalité qualificative. La compétition régionale est indépendante de la compétition départementale.